



# CHEQUE ENERGIE (AMUREBA): ETUDE DE FAISABILITE (EF) – PME/Grande entreprise Hors Convention Carbone

**Etude de faisabilité permettant de lever toutes les incertitudes techniques liées à la réalisation d'un projet énergétique.**

DE MINIMIS

## Généralités

Dédiés à soutenir les entreprises wallonnes dans leur transition énergétique, les chèques énergie sont les subventions **AMUREBA** accordées pour la réalisation d'audits et d'études énergétiques. Le montant des chèques est calculé sur la base des coûts liés

1. aux **prestations de l'auditeur** nécessaires pour la réalisation d'un audit ou d'une étude énergétique respectant la méthodologie **AMUREBA**
2. à l'acquisition ou à la location et au placement du **matériel de mesure** nécessaire à la bonne fin de l'étude ou de l'audit, sans dépasser le montant des prestations de service de l'auditeur, à l'exclusion des frais de licence et de logiciel.

L'étude de faisabilité porte sur les aspects techniques, réglementaires, administratifs, économiques, visant à déterminer les paramètres et les variables technico-économiques principaux d'un investissement futur à vocation, notamment, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de production ou de stockage d'énergie renouvelable, de valorisation d'énergie fatale, de captation ou de stockage du carbone. Une étude de faisabilité permet de lever toutes les incertitudes techniques lié à la réalisation d'un projet.

## PME HORS CC

Montant maximal du chèque Etude de Faisabilité **5.000 €**

Vous pouvez bénéficier de **4 chèques EF** par cycle de 4 ans. Un Audit Global doit avoir été réalisé dans les 4 années précédant la réalisation de l'EF.

Certaines études de faisabilité peuvent bénéficier de chèques avec des plafonds plus importants :

Les chèques EF en énergie thermique peuvent s'élever jusqu'à **20.000€**

Les chèques EF en chaleur fatale ou en Réseau d'Energie Thermique (RET) peuvent s'élever jusqu'à **45.000 €**



**Bénéficiaire:** PME hors CC

**Taux d'intervention:** 75%

**Montant maximum par intervention:** 5.000 € HTVA

### Comment introduire une demande de chèque?

#### GRANDE ENTREPRISE HORS CC

Montant maximal du chèque Etude de Faisabilité **15.000 €**

Vous pouvez bénéficier de **2 chèques** EF par cycle de 4 ans. Un Audit Global doit avoir été réalisé dans les 4 années précédent la réalisation de l'EF.

Certaines études de faisabilité peuvent bénéficier de chèques avec des plafonds plus importants :

Les chèques EF en chaleur fatale ou en Réseau d'Energie Thermique (RET) peuvent s'élever jusqu'à **45.000 €**

**Bénéficiaire:** Grande entreprise hors CC

**Taux d'intervention:** 60%

**Montant maximum par intervention:** 15.000 € HTVA

[Lien utile](#)

### **Contacts**

[Besoin d'aide?](#)

0800 97 333

[\*\*BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS\*\*](#)